

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2020-009

Date de convocation : **25 février 2020**

Nombre de délégués en exercice : **26**
Nombre de membres présents : **15**
Nombre de membres votants : **15**

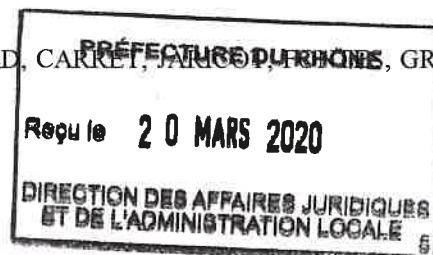
L'an deux mille vingt, le **9 MARS** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, MARTIN, CHANA, MICHEL, BESSEY, COQUARD, CARRET, JAUSSOT, GROSSIORD, ANDREYS, DUMORTIER, LHOPITAL.

MMES ARDOUIN, BERTHOLAT

Excusé(e)s : MM VIRET, PERRAUD, ANTOINE, BALAN,

Secrétaire de séance : M. Andreys



Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2019

a. Résultat de l'exercice	2 245 884.79
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	0,00
c. Résultats antérieurs reporté	0,00
D002 du compte administratif (si déficit)	
R001 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a.+c. (1)	2 245 884.79
si d. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	1 301 156.74
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-3 123 001.51
Besoin de financement = e.+f.	1 821 844.77
AFFECTATION (2)= d.	2 245 884.79
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cessions d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	2 245 884.79
3) Report en exploitation R002	0,00
DEFICIT REPORTE D002	

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter la totalité du résultat d'exploitation 2019 en recette d'investissement au compte 1068.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

Le Président
Daniel JULLIEN

